

Appui à l'immobilier d'entreprise - Développement de la Société MODEL PRESSMATIC - Modification de la délibération du 17 décembre 1990

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 17 décembre 1990, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir, dans le cadre de l'aide au développement de la Société MODEL PRESSMATIC, des terrains propriété de la SEDD.

Il a été omis dans la conclusion de cette délibération de préciser que M. le Député-Maire, Président de la SEDD à l'époque, ne prenait pas part au vote, seule figure la mention «à l'unanimité moins une abstention».

Il convient donc de rectifier en conséquence la délibération du 17 décembre 1990.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, modifie comme indiqué ci-dessus la délibération du 17 décembre 1990.